

Bien plus, le premier ministre, un pseudo-français, trouve cela fort bien ; il approuve et, n'était la question d'argent il dirait oui tout de suite.

Rien ne se révolte chez lui.

N'avons-nous pas le droit de dire que nous sommes des avachis.

Après cela, il ne manque plus qu'à élever un monument à la montagne pour rappeler la capitulation du marquis de Vaudreuil, un autre à l'île Ste-Hélène pour commémorer la reddition du marquis de Lévis, puis descendre Maisonneuve de sa statue pour le remplacer par Fred. Perry, qui brula le Parlement !

Ah, nous allons bien.

Ne vous gênez donc pas, messieurs les Anglais, personne ne bongera.

VIEUX-ROUGE.

La peine du plagiaire

Les institutions littéraires fleurissent depuis quelques années à Montréal. Nous avons des clubs, des cercles, nous avons tout — même une école littéraire.

Ne serait-il pas temps d'en profiter pour poser quelques bonnes et doctes lois sur la propriété littéraire ?

Nous avons vu, avec stupeur, un des membres les plus doctes d'une de ces doctes associations poser en principe devant le tribunal, que si un auteur était trop pauvre pour faire enregistrer son œuvre à Ottawa par le même bureau qui donne des certificats aux prospectus de machines à coudre et aux pancartes de marchands de cigares, n'importe quel paltoquet pouvait après avoir payé dix sous pour l'ouvrage, non seulement le reproduire à son bénéfice, mais même le caricaturer, changer le titre et se livrer sur la propriété

acquise à des opérations malpropres ou malsaines, suivant ses goûts.

Eh bien, elle est belle la théorie !

Et Proudhon aurait là une belle occasion de renouveler son aphorisme sur la propriété ainsi conçue.

N'en disons pas plus tant que la question est "sub judice."

Mais, puisque ces messieurs font école, pourquoi ne pas édicter un joli petit code de moralité littéraire pour empêcher la perpétration des indécrottes constantes qui se commettent dans notre presse et dans notre librairie.

Ce qu'il se fait de copiage et de démarquage est purement lamentable et il paraît régner à cet égard une inconscience fantastique.

Nous savons bien qu'il y a à cela une raison énorme : la mesquinerie de nos concitoyens à l'égard des travaux littéraires.

On n'est pas payé ou on est mal payé, alors chacun en donne pour son argent.

Quand on pense que le gouvernement de Québec, sous prétexte d'encourager la littérature, avait offert \$300 pour un ouvrage *purement littéraire*, en prose, "d'un volume et d'une consistance suffisante pour mériter le nom d'ouvrage."

Cette condition nous a toujours laissé rêveur. Mais celle qui était moins nébuleuse, c'était celle—qui obligeait de payer les frais de clavigraphie.

Voilà comment on récompense les travaux de plume et on s'étonne que quelques-uns choisissent des travaux tout faits.

C'est très explicable, si ce n'est excusable.

Ah, il ne s'agit pas de pousser la chose à l'extrême, et l'entrefilet suivant d'un journal français, cite un exemple que nous